



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 10 Février 2026

N° 26.DAC.061

OBJET : Répartition des subventions à caractère patriotiques – Année 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Corinne DUPAQUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Stéphane SAUVAGEON, Anne Priscille BAZELAIRE (à partir de 19h32), Lucien GALLAND, Nathalie BRAMIN, Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 19h27), Corinne DUPAQUIER, Yves GUEDJ, **Adjoints.**

Bernard ALAMELLE, Michel AUTRAN (jusqu'à 19h27), Éric BANON, Jacques BARONE (jusqu'à 19h27), Christina BÉRARD, Nicole BLANC (à partir de 19h06), Pierre CRUMIÈRE (à partir de 20h00), Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Thierry DUBOIS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Anne Marie HUASCAR, Agathe JOSEPH (à partir de 18h42), Nadine LEHMANN-DRIES, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27), Cédric PERRY (à partir de 19h20), **Conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Marie-Christine AUDISIO à Henri LAFON
 Virginie LEGRAND à Marie-Ange CONTÉ
 Maryse SOUCHAY à Corinne DUPAQUIER
 Christophe SUTEAU à Thierry DUBOIS
 Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI (jusqu'à 19h32)
 Pierre CRUMIÈRE à Jérôme NARBONNE (jusqu'à 20h00)
 Caroline DANDRE à Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27)

Absents :

Valérie BARDISA
 Jean Michel APPLANAT (à partir de 19h27)
 Michel AUTRAN (à partir de 19h27)
 Jacques BARONE (à partir de 19h27)
 Nicole BLANC (jusqu'à 19h06)
 Caroline DANDRE (à partir de 19h27)
 Agathe JOSEPH (jusqu'à 18h42)
 Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (à partir de 19h27)
 Cédric PERRY (jusqu'à 19h20)

Mes chers collègues,

Afin d'aider les associations patriotiques, la commune de Pertuis souhaite attribuer des subventions à différentes associations.

Exposé des motifs

La somme à répartir aujourd'hui s'élève à **1 300 euros**.

Nom de l'association bénéficiaire	Subventions 2025 *	Subventions 2026 *
Anciens Combattants des P.G. C.A.T.M. (Prisonnier de Guerre Combattant Algérie, Tunisie, Maroc)	Pas de demande	Pas de demande
Association pertuisienne des combattants, victimes et veuves de guerre toutes génération	450 €	450 €
Déportés, Internés, Résistants et Patriotes A.D.I.R.P.	100 €	100 €
Français d'Afrique du Nord	400 €	400 €
Le Souvenir Français	Pas de demande	350 €
TOTAUX	950 €	1 300 €

* Sous réserve de la vérification de la trésorerie

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L3211-1 et L4222-1, qui servent de fondement à l'intervention concernant l'attribution de subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1111-2 et L2311-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

VU les demandes de subventions présentées par les associations ;

VU les crédits inscrits au budget 2026 ;

Au vu de ce qui précède et où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal

VOTE A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations patriotiques,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ou dans le cas où ce dernier serait empêché, un adjoint pris dans l'ordre des nominations, à intervenir aux droits de la ville pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général des Services,

Julien **DENARD** Mission Générale
des Services



Le 20 févr. 2026

Le Secrétaire de séance,

Corinne **DUPAQUIER** 1^{er} EM CDR



Le 20 févr. 2026

Certifié exécutoire

Publié le **13 février 2026**